



Frais de coltinage abusif du constructeur

Par **boulonnais**, le **16/09/2010** à **07:21**

Bonjour, rn Je fait construire actuellement ma maison avec la societe babeau seguin (aube) , l'accès du terrain est relativement étroit (4 m de large sur 25 de long) , ils ont réussi à faire rentrer des engins pour le terrassement (2 camions de model 6*4) , mais la societe babeau commence à me demander des frais de COLTINAGE , ces frais ne sont pas indiquer dans le contrat de construction (ils ne sont mentionner nul part) , ma question est la suivante : Est ce que je peut refuser de payer les plus valus pour ces fameux frais de coltinage ?merci .